

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 avril 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2611)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 303

présenté par
M. Krabal et M. Giraud

ARTICLE 21 BIS A

Après la deuxième occurrence du mot :

« presse »,

supprimer la fin de l'alinéa 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle visant à supprimer les mots « d'information politique et générale » fin de ne pas limiter la portée de cet alinéa pour l'exonération de l'éco-contribution et ainsi prendre en compte toutes les publications de presse au sens de l'article 1 de la loi de 1986, sans exception, .